

ANNEXE 2

1) EHPAD public La Chocolatière Noisiel.

L'EHPAD public départemental La Chocolatière de Noisiel compte 120 lits.

Le GIR moyen pondéré, indicateur du niveau de dépendance, s'élève à 747 en 2010, ce qui représente un niveau de dépendance élevé.

La nouvelle convention à conclure engage chacune des parties sur les bases suivantes :

- pour l'établissement, l'amélioration de la prise en charge des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer par le dépôt d'un projet de création : - d'une unité d'hébergement renforcée (UHR) de 14 lits et d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) avec construction d'un bâtiment adapté, sous réserve de la présentation d'un dossier permettant la labellisation conjointe de l'ARS et du Conseil Général, - d'une plate-forme de services comprenant un accueil de jour de 10 places pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer, 5 places d'hébergement temporaire destinées à cette même population (avec projet immobilier de création de 5 chambres supplémentaires), ainsi qu'un service de soins infirmiers à domicile de 25 places (compétence exclusive de l'ARS), sous réserve de l'obtention des crédits correspondants.

En outre, quelques réaménagements immobiliers sont prévus: mise aux normes RABC du local lingerie (Risk Analysis Biocontamination Control ; norme européenne NF 14 065), amélioration des conditions d'accès extérieur de l'établissement (panneaux indicateurs, en ville et à l'entrée, amélioration de la voirie d'accès), amélioration de la circulation dans les couloirs (mise en place de mains courantes supplémentaires, perfectionnement de l'éclairage et de la signalétique), réaménagement de la cuisine centrale (création d'un local réfrigéré pour les préparations froides, d'une légumerie etc) . Enfin il est prévu une amélioration de la qualité nutritionnelle des repas grâce à la passation un nouveau marché public comprenant un cahier des charges plus contraignant, et à la nomination d'un référent qualité.

- pour l'Etat, en 2011, une dotation de soins correspondant à un effectif de 27 postes d'aides soignants à hauteur de 70 %, de 9 postes d'infirmières, d'un poste de médecin, de 2 auxiliaires médicaux.

- pour le Département, la prise en charge en 2011, d'une dotation dépendance comprenant 22 postes d'aides-soignants à hauteur de 30 %, 22 postes d'agents de service hospitaliers à hauteur de 30 %, ainsi que 0,75 poste de psychologue.

En lien avec le décret 2010-1319 du 3 novembre 2010 relatif à l'évaluation interne et externe, l'établissement s'engage à remettre au Département le bilan annuel des objectifs en cours, atteints ou non, avec un argumentaire, à l'issue de l'exercice ou lors du compte administratif.

2) EHPAD Saint Joseph La Chapelle la Reine.

L'EHPAD Saint Joseph à La Chapelle la Reine est un établissement privé non lucratif géré par l'Association l'Essaim Gâtinais. Sa capacité est de 71 lits habilités à l'aide sociale, dont 2 lits d'hébergement temporaire. Début 2010, à l'achèvement de l'opération de restructuration et d'humanisation dont il a fait l'objet, cet établissement a connu une augmentation de sa capacité à hauteur de 15 lits (extension de 56 à 71 lits).

Le GIR moyen pondéré, indicateur du niveau de dépendance, s'élève à 752 en juin 2009, ce qui représente un niveau de dépendance élevé.

La nouvelle convention à conclure engage chacune des parties sur les bases suivantes :

- pour l'établissement, l'amélioration de la visibilité de la politique de l'association gestionnaire à travers l'élaboration d'un support rendant compte des valeurs et des orientations de l'EHPAD, le renforcement du respect des droits des résidents (recueil des attentes et satisfactions des résidents, mise en place de projets de vie individualisés, rédaction de protocoles de soins spécifiques), l'amélioration de la communication interne à l'usage des professionnels, notamment soignants, (transmissions, informatisation des dossiers de soins, sécurisation des données informatisées et amélioration des conditions d'archivage des dossiers papier), la création d'une unité Alzheimer, le dépôt d'un projet d'Unité d'Hébergement Renforcée (UHR) et d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA), le développement de modes d'accueil alternatifs (accueil de jour et lits d'hébergement temporaire), le renforcement de la professionnalisation et des ressources du pôle soins (création d'un poste de cadre de santé, politique de formation du personnel dans le domaine gériatrique), le renforcement de la professionnalisation du pôle administratif (création d'un poste d'adjoint de direction, formation de la comptable) uniquement dans le cadre de la création d'un PASA et d'une UHR, la poursuite de la politique de qualité (certification Qualicert), le renforcement du lien intergénérationnel et la création d'un pôle animation,

- pour l'Etat, en 2011, une dotation de soins correspondant à un effectif de 15 postes d'aides soignants à hauteur de 70 % (5 postes supplémentaires), de 4,25 postes d'infirmières (1,75 poste supplémentaire), d'un demi- poste de médecin (+ 0,17),

- pour le Département, la prise en charge en 2011, d'une dotation dépendance comprenant 15 postes d'aides-soignants à hauteur de 30 %, 13 postes d'agents de service hospitaliers à hauteur de 30 %, et un demi- poste de psychologue.

En lien avec le Décret 2010-1319 du 3 novembre 2010 relatif à l'évaluation interne et externe, l'établissement s'engage à remettre au Département le bilan annuel des objectifs en cours, atteints ou non, avec un argumentaire, à l'issue de l'exercice ou lors du compte administratif.

3) EHPAD public Le Marais La Ferté Gaucher.

L'EHPAD public Le Marais à La Ferté Gaucher compte 80 lits.

Le GIR moyen pondéré, indicateur du niveau de dépendance, s'élève à 719 en octobre 2009, ce qui représente un niveau de dépendance élevé.

La nouvelle convention à conclure engage chacune des parties sur les bases suivantes :

- pour l'établissement, l'engagement d'un programme de reconstruction de l'établissement afin de lui permettre de disposer de locaux répondant aux normes de confort en vigueur (hébergement en chambres individuelles exclusivement, superficie minimale de 20 m² par chambre, création de locaux collectifs suffisants en superficie et en qualité), le renforcement de la prise en charge en soins (présence d'un médecin coordonnateur et d'un infirmier en journée, gestion informatisée de l'information et des dossiers médicaux), le travail en réseau (hôpitaux de Coulommiers et Provins, SSIAD de l'Association Centre 77, filière gériatrique Nord Seine et Marne), la professionnalisation des personnels face à l'évolution des pathologies (formation de 6 agents sur 3 ans en assistants de soins en gérontologie), le travail en équipe pluridisciplinaire pour la prise en charge des résidents très vulnérables (création de 0,4 poste d'infirmière coordinatrice, développement du travail avec le psychologue, l'ergothérapeute), le renforcement de la médicalisation au profit de ces mêmes résidents,

(augmentation de l'effectif des aides-soignantes), le maintien de l'autonomie (évaluation de l'autonomie, recours aux professionnels spécialisés : psychomotricien, ergothérapeute, psychologue), la mise en place d'une démarche qualité (évaluation interne et externe, formation du personnel à cet effet, projets de vie individualisés), et enfin l'amélioration du cadre de vie (nouvelle planification du ménage).

- pour l'Etat, en 2011, une dotation de soins correspondant à un effectif de 23 postes d'aides soignants à hauteur de 70 %, de 4,70 postes d'infirmières, d'un demi- poste de médecin, de 0,75 auxiliaires médicaux dont 0,50 ergothérapeute,

- pour le Département, la prise en charge en 2011, d'une dotation dépendance comprenant 20 postes d'aides-soignants à hauteur de 30 %, 15 postes d'agents de service hospitaliers à hauteur de 30 %, ainsi que 0,80 poste de psychologue.

En lien avec le décret 2010-1319 du 3 novembre 2010 relatif à l'évaluation interne et externe, l'établissement s'engage à remettre au Département le bilan annuel des objectifs en cours, atteints ou non, avec un argumentaire, à l'issue de l'exercice ou lors du compte administratif.

4) EHPAD les Brullys Vulaines sur Seine.

Le Comité d'Entraide aux Français Rapatriés (CEFR) 3, route de Courtry 93 410 Vaujours gère un EHPAD de 92 lits habilités à l'aide sociale.

Le GIR moyen pondéré, indicateur du niveau de dépendance, s'élève à 758 en février 2010, ce qui représente un niveau de dépendance élevé.

La nouvelle convention à conclure engage chacune des parties sur les bases suivantes :

- pour l'établissement, le perfectionnement de la qualité de l'accueil lors de l'admission des nouveaux résidents (création d'un protocole d'accueil, d'un bilan d'évaluation à l'issue d'une période d'intégration, utilisation d'un temps de psychologue à cet effet), l'amélioration de la qualité de la prise en charge (mise en place d'une enquête de satisfaction, de groupes de travail qualité, actualisation du projet de vie et du projet de soins), le développement du projet d'animation (implication renforcée des résidents et de leurs familles, création d'une salle d'activités et d'espaces pour les animations au sein des projets de vie), l'adaptation, la réfection et la mise aux normes des locaux de restauration et de blanchisserie, la mise en place d'un projet architectural sur la période 2010-2013, comportant la création de locaux nouveaux : salle d'animation, de kinésithérapie, lieux de convivialité dans les unités de vie, la rénovation des chambres et couloirs, ainsi que des sanitaires, la sécurisation (vidéosurveillance, accès sous alarme); sont prévues dans ce même programme les installations d'un nouveau système d'appel malades, d'un ascenseur supplémentaire et d'un groupe électrogène. Enfin l'établissement mettra en place une astreinte 24H/24 7 jours sur 7.

- pour l'Etat, en 2011, une dotation de soins correspondant à un effectif de 22,50 postes d'aides soignants à hauteur de 70 %, de 5,7 postes d'infirmière, de 0,33 poste de médecin.

- pour le Département, la prise en charge en 2011, d'une dotation dépendance comprenant 30 % du coût de 21 postes d'agent de service hospitalier et de 0,4 poste de psychologue. La dotation comprend également 30 % du coût de 22,50 postes d'aides soignants, (2 postes supplémentaires nouvellement créés par l'Etat en 2010 et pris en charge par ce dernier à hauteur de 100 % sont financés à partir de 2011 sur la base de 30 % - 70 %).

En lien avec le décret 2010-1319 du 3 novembre 2010 relatif à l'évaluation interne et externe, l'établissement s'engage à remettre au Département le bilan annuel des objectifs en cours, atteints ou non, avec un argumentaire, à l'issue de l'exercice ou lors du compte administratif.

5) EHPAD La Guette à Villeneuve Saint Denis.

La Fondation Rothschild gère à Villeneuve Saint Denis un EHPAD de 120 lits habilités à l'aide sociale.

Le GIR moyen pondéré, indicateur du niveau de dépendance, s'élève à 755 en octobre 2009, ce qui représente un niveau de dépendance élevé.

La nouvelle convention à conclure engage chacune des parties sur les bases suivantes :

- pour l'établissement, l'amélioration des droits des usagers (mise en place d'un support pour la gestion des plaintes et réclamations, actualisation de la procédure de gestion des biens et valeurs des résidents), le perfectionnement de la prise en charge (création d'un poste de psychologue à temps partiel, création d'un cabinet de soins dentaires, sous réserve qu'aucune dépense supplémentaire ne pèse sur le fonctionnement de l'établissement et de la parution de la circulaire budgétaire interministérielle 2011), l'organisation de formations et d'échanges avec d'autres institutions et services gérontologiques, (CLIC, CCAS, autres établissements de la Fondation) ainsi que l'évaluation des pratiques professionnelles (élaboration de fiches, de tableaux de bord), la prévention des accidents du travail (élaboration d'un plan d'action, en liaison avec le Comité d'Hygiène et de Sécurité), diverses améliorations techniques (rénovation du système de câble TV, rénovation des vestiaires du personnel, amélioration de la sécurité et de la maintenance par un système de traçabilité informatique, adaptation de la signalétique aux résidents présentant des handicaps, amélioration du circuit de traitement du linge, amélioration de la gestion des déchets, infectieux et de restauration). Enfin, afin d'améliorer le confort et le cadre de vie des résidents, l'établissement mettra en place un programme de dédoublement des chambres dans le cadre d'une extension du bâtiment.

- pour l'Etat, en 2011, une dotation de soins correspondant à un effectif de 25 postes d'aides soignants à hauteur de 70 %, de 8,25 postes d'infirmière, de 2 postes de cadre de santé, de 0,62 poste de médecin, de 0,35 poste de pharmacien et 0,30 de préparateur,

- pour le Département, la prise en charge en 2011, d'une dotation dépendance comprenant 30 % du coût de 25 postes d'aide soignant, 30 % du coût de 20,75 postes d'agent de service hospitalier, et la création de 0,35 poste de psychologue.

En lien avec le décret 2010-1319 du 3 novembre 2010 relatif à l'évaluation interne et externe, l'établissement s'engage à remettre au Département le bilan annuel des objectifs en cours, atteints ou non, avec un argumentaire, à l'issue de l'exercice ou lors du compte administratif.

6) EHPAD « REPOTEL » A SAVIGNY-LE-TEMPLE

Cet EHPAD, privé à gestion commerciale, est non habilité à l'aide sociale, et dispose d'une capacité autorisée de 80 lits d'hébergement permanent. Il est géré par la SAS « Repotel Savigny-le-Temple », dont le siège social est à Savigny-le-Temple 77176.

La 1^{ère} convention tripartite a été signée le 20 décembre 2004.

Le GMP a été validé à 681 le 26/07/2010.

Le ratio en personnel salarié actuel est de 0,54 Equivalent Temps Plein (ETP) par résidant, dont 0,20 affecté aux soins.

Cette nouvelle convention à conclure engage chacune des parties sur les bases suivantes :

➤ Pour l'établissement :

- assurer la qualité de l'animation.
- améliorer la prise en charge de la fin de vie.
- développer la démarche qualité et la gestion des risques
- veiller à la bientraitance et à l'amélioration des pratiques.
- actualiser les fiches de poste.
- réorganiser les plannings afin de permettre les transmissions orales au niveau du personnel.
- élaborer un dispositif sécurisé de gestion du circuit du médicament.

➤ Pour l'ARS :

En 2011, cette dotation permettra de financer 0,50 Equivalent Temps Plein (ETP) de médecin-coordonnateur, 4 ETP d'Infirmiers Diplômés d'Etat, et 16 ETP d'Aides-soignants ou Aides Médico-Psychologiques à hauteur de 70% (+ 4 ETP).

➤ Pour le Département :

L'EHPAD est actuellement autorisé sur 19 ETP d'Agents Hôteliers 10,70 ETP d'Aides-soignants, et 0,5 ETP de psychologue.

Le renouvellement de cette convention engage l'EHPAD à établir un plan de formation permettant le passage d'1 ETP d'Agent Hôtelier en 1 ETP d'AS par an sur les 5 ans de la convention, et à augmenter de 0,10 ETP le temps de psychologue orienté sur des groupes de parole.

A l'issue de la convention, on aboutirait à l'effectif suivant :

- 14 ETP d'Agents Hôteliers à hauteur de 30 %, (- 5 ETP)
- 15,7 ETP d'Aides-soignants ou AMP à hauteur de 30 % (+ 5 ETP), et
- 0,60 ETP de psychologue à 100 %.

En lien avec le décret 2010-1319 du 3 novembre 2010 relatif à l'évaluation interne et externe, l'établissement s'engage à remettre au Département le bilan annuel des objectifs en cours, atteints ou non avec un argumentaire, à l'issue de l'exercice ou lors du compte d'emploi.